



Bulletin de l'Association Henri Pézérat • Travail • Santé • Environnement

Mars/avril 2015

Cette lettre électronique reprend les différentes informations reçues le mois dernier sur l'adresse mail de l'association et les initiatives auxquelles elle a participé. **Faites-nous parvenir toutes les infos sur l'actualité de vos mobilisations qu'elles puissent alimenter cette lettre mais également le site Internet !**

Prochaine AG : vendredi 12 et samedi 13 juin

L'organisation de notre prochaine AG qui se tiendra à Saint-Brieuc se précise.

Elle débutera dès le vendredi 14 heures pour se terminer le samedi 17 heures. L'après-midi du samedi sera consacrée au travail en ateliers thématiques, tandis que celles et ceux qui le veulent se dirigeront vers Bordeaux pour participer au débat organisé le soir même par Phytovictimes (association partenaire qui organise son AG le 13 juin).

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos propositions d'ateliers : c'est une possibilité d'échange un peu plus longue que d'habitude qui nous permettrait d'avancer ensemble sur plusieurs chantiers. Nous avons déjà reçu une proposition : « La question de la preuve de l'exposition à des substances dangereuses », dans la perspective d'aboutir à la conception d'un guide pratique (rappel sur fiche et attestation expo, les documents du médecin du travail, les FDS, les témoignages, les PV CE et CHSCT...). A vous lire !

Nous vous enverrons très prochainement les formalités d'organisation et d'inscription. Pour rappel, l'hébergement a été pré-réservé à l'Auberge de Jeunesse de Saint-Brieuc.

A noter dans vos agendas



• **Le vendredi 10 avril 2015**, à 20h30, Café Littéraire à la librairie Mot à Mot de Fontenay-sous-Bois. La librairie Mot à Mot vous invite à une **rencontre autour du livre *La Science asservie* en présence de son auteur Annie Thébaud-Mony**, sociologue, directrice de recherches honoraire à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), chercheuse associée au Groupement d'intérêt scientifique sur les cancers professionnels (GISCOP93) à l'université Paris13. Elle est aussi porte-parole de réseaux citoyens de lutte pour la santé contre les risques industriels. *A retrouver sur :*

www.fontenay-sous-bois.fr/democratie-locale-vie-municipale/democratie-locale/vie-de-la-maison/

• **Le lundi 13 avril** au Sénat, **colloque sur « Amiante, désamiantage, comment répondre aux défis ? »**, organisé par la sénatrice EELV Aline Archimbaud. Afin de faire un état des lieux de la situation, 8 mois après la remise du rapport du comité de suivi amiante, et de réfléchir ensemble aux priorités à donner, ce colloque entend rassembler tous les acteurs de l'amiante, victimes, médecins, professions du bâtiment, syndicats, experts, pouvoirs publics, bailleurs sociaux et privés entre autres, au cours d'une journée de discussion. Plusieurs membres de l'association Henri-Pézerat et Ban Asbestos interviendront dans les tables rondes. *Voir le programme provisoire en pièce jointe.*

Attention, le nombre de places étant limité, l'inscription est obligatoire avant le 7 avril. Vous pouvez remplir le formulaire d'inscription en ligne :

<https://docs.google.com/forms/d/1OzXMAyTvB5qEwwhtFQYSzi2A11c5JiQ9I17Jnl-U7A4/viewform>

• **Le mercredi 15 avril**, rencontre-débat autour de la sortie du livre *Les risques du travail – pour ne plus perdre sa vie à la gagner*, trente après sa première édition.

Avec la participation d'Annie Thébaud-Mony, de Philippe Davezies, de Laurent Vogel et de Serge Volkoff. Le débat sera animé par François Gèze. *De 17 h 30 à 20 heures à la Bourse du Travail, salle Jean-Jaurès, 3, rue du Château d'Eau, 75010 Paris. Métro République.*

A destination d'un large public, cet ouvrage rend compte des connaissances les plus récentes sur les risques du travail, dans tous les secteurs. Mobilisant une équipe internationale de spécialistes, ce livre entend constituer un outil critique et pratique, sans équivalent, pour élargir les débats sur l'avenir de la prévention. A l'appui d'expériences conduites dans de nombreux pays, il propose de nombreuses pistes d'action. *Voir sa présentation en pièce jointe.*



• **Le lundi 20 avril**, réunion préparatoire aux « **Etats généraux de la prévention de la santé des travailleuses et des travailleurs** », à 14 h, à la Bourse du Travail, salle Jean-Jaurès, 3, rue du Château d'Eau, Paris.

Suite à un appel « Pour ne plus perdre sa vie à la gagner », un collectif pour la santé des travailleuses et travailleurs, réunissant des syndicats interprofessionnels (Solidaires, UGICT CGT, UGFF-CGT), professionnels (SAF, syndicats FSU, CGT et Solidaires de l'inspection du travail, SNPST, SMTIEG-CGT et A-SMT pour la médecine du travail), des associations (FNATH, Association Henri-Pézerat, Ban Abestos, Attac, Fondation Copernic, Robin des toits), des personnalités (Annie Thébaud-Mony, Danièle Linhart) et un collectif de 27 cabinets d'expertises CHSCT s'est constitué.

Le 11 février dernier, il a organisé un meeting au cours duquel plusieurs membres de l'association Henri-Pézerat ont pu s'exprimer sur les dangers contenus dans les réformes en cours. *Voir l'article en pièce jointe.*

Mais ce collectif a également pour projet la construction d'états généraux de la prévention de la santé des travailleuses et des travailleurs dans un processus qu'il souhaite

largement ouvert. Pour les préparer il a rédigé une invitation à une réunion unitaire (**voir en pièce jointe**). Lors de cette réunion préparatoire, il s'agira d'effectuer un état des lieux, destiné notamment à mettre en lumière les failles originelles qui ont permis d'affaiblir le système de prévention des risques pour la santé des travailleuses et des travailleurs, puis une analyse des procédés mis en œuvre pour le détruire.

Ainsi, les états généraux pourront être consacrés à élaborer des propositions pour une refondation de la prévention des risques du travail, afin que plus personne ne perde sa vie à la gagner.

Spécial amiante

Beaucoup d'actualité sur les questions d'amiante, en plus du colloque annoncé dans l'agenda.

- A commencer par **l'arrêt rendu le 3 mars 2015 par la Cour de Cassation**, qui limite aux seuls salariés des sites classés amiante la reconnaissance possible du préjudice d'anxiété. Cette décision s'inscrit dans une offensive patronale plus large de remise en cause des acquis des victimes de l'amiante et, au-delà, des salariés sur la question des risques au travail.

Le **cabinet Teissonnière-Topaloff-Lafforgue-Andreu** vient de produire **une note d'information** pour « répondre aux interrogations qui se manifestent à la suite de l'évolution défavorable de la Jurisprudence la plus récente ». Vous la trouverez **en pièce jointe**.

Il s'agit, en effet, de bien comprendre l'offensive patronale à laquelle nous faisons face et d'examiner dans nos réseaux, les propositions de résistance et d'action que nous pouvons envisager. Toutes les propositions inscrites dans cette note doivent retenir notre attention, mais particulièrement celle qui concerne **la possibilité d'interventions volontaires des syndicats et/ou associations aux côtés des victimes**. Cela permettrait effectivement non seulement d'apporter un soutien plus efficient aux victimes elles-mêmes mais aussi de rendre beaucoup plus visible et audible – devant les tribunaux et dans le débat public – le caractère non pas individuel mais collectif des maladies professionnelles, accidents du travail et accidents industriels. Dans les AG à venir de nos différents collectifs, il sera important d'envisager les stratégies à mettre en œuvre en écho à ces propositions.

Par ailleurs, **il est fait appel au mouvement social pour dénoncer les pratiques inadmissibles des CRRMP, des experts médicaux et des services contentieux des CPAM**. Cela rejoint l'un des chantiers lancés par l'Association : aboutir à un livre de témoignages de la part des victimes de ces pratiques, en s'inspirant si nécessaire de l'excellent cahier de témoignages que le CAPER Auvergne avait élaboré en 2007 : www.ban-asbestos-france.com/images/cahier_de_temoignages.pdf

- La prochaine conférence des parties de la Convention de Rotterdam qui se réunira du 12 au 15 mai prochain examinera de nouveau le **classement de l'amiante chrysotile dans la liste des produits dangereux**, avec une fois de plus un **lobby intense** des

industriels pour empêcher ce classement. Et nous recevons de la presse australienne, l'information selon laquelle les **consommateurs sont exposés au commerce florissant de produits chinois contenant de l'amiante**. Les douaniers admettent n'avoir qu'une capacité limitée pour empêcher les marchandises contaminées d'entrer sur le territoire australien, contribuant ainsi potentiellement à une nouvelle vague de maladies. Cette situation n'est certainement pas limitée à l'Australie : restons vigilants.

Voir en pièce jointe le document intitulé « spécial amiante ».

• **Au Sri-Lanka, l'amiante est présent partout et sous toutes formes. Nathalie Plessis en rend compte dans un reportage en pièce jointe** : des riverains et des salariés qui ignorent les dangers de l'amiante et un Institut de chrysotile, très influent, qui promeut une « utilisation responsable » de l'amiante et rassure les foules. « A voir cette tragédie se dérouler sous nos yeux et la savoir se multiplier dans tous les pays où l'utilisation n'est pas interdite, nous étions révoltés ! Cet écart de législation dans la protection des populations et de travailleurs duplique les morts, à venir, des conséquences de l'amiante ! **Dans le cadre de nos activités ici, il est indispensable de renforcer notre appel à l'abandon complet et définitif de l'extraction minière, de l'utilisation et de l'exportation ailleurs, de toutes les formes d'amiante, et ce, à l'échelle mondiale.** »

Voir pièce jointe intitulée « amiante et Sri Lanka ».

• Les 19 et 20 mars dernier, un colloque sur le thème « **amiante et bateaux** » s'est tenu à Brest. L'antenne de l'Association Henri-Pézerat des irradiés de l'île Longue, en lien avec l'association Ban Asbestos et la NGO Shipbreaking Platform, ont distribué des tracts à l'entrée à tous les participants, leur rappelant notamment que « **les navires destinés à être démantelés contiennent, jusqu'à preuve du contraire, de l'amiante dans leur structure, sous différentes formes**. Bien que l'amiante ait été banni par la convention SOLAS de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) en tant que matériau de construction dans l'industrie navale, d'abord partiellement en 2002 puis totalement en 2011, on en retrouve parfois en très grandes quantités dans les chantiers de démantèlement. (...) **Plus de 70% du tonnage mondial recyclé l'est dans des chantiers situés sur les plages d'Asie du sud** ».

Voir le tract NGO Shipbreaking Platform/Ban Asbestos en pièce jointe.

• On nous informe que **deux cancers hors tableaux ont été reconnus en lien avec l'amiante**. Il s'agit d'un cancer du rectum (pour salarié de la métallurgie), reconnu par le CRRMP de Montpellier, et d'un cancer des cordes vocales (pour un menuisier ébéniste exposé dans le cadre d'activités de soudage), reconnu par le CRRMP de Bretagne. Pour en savoir plus et mettre en partage la construction des argumentaires, n'hésitez pas à contacter, dans le premier cas, Bernard Gibert (de l'Adeva Gard Rhodanien), dans le second, Francis Talec (de l'Association Henri-Pézerat des irradiés de l'île Longue).

• **Eternit : le procureur de Turin demande un nouveau procès contre Schmidheiny**. Le procureur de Turin Raffaele Guariniello a demandé lundi le renvoi devant la justice de l'homme d'affaires suisse Stephan Schmidheiny. Il l'accuse d'homicide volontaire aggravé pour la mort de 258 personnes dans les régions où se trouvaient des usines d'amiante du

groupe Eternit S.p.a. Gênes. Ces décès ont été enregistrés entre 1989 et 2014, a annoncé le magistrat piémontais en commentant les considérants du jugement rendu en novembre dernier par la Cour de cassation.

Le milliardaire suisse avait été condamné en appel à 18 ans de prison pour la mort de près de 3000 personnes dans ses usines d'amiante en Italie. Mais la plus haute juridiction transalpine avait annulé ce verdict et acquitté l'accusé, jugeant les faits prescrits.

A retrouver sur www.swissinfo.ch/fre/toute-l-actu-en-bref/le-procureur-de-turin-demande-un-nouveau-procès-contre-schmidheiny/41288016

Des nouvelles des collectifs en lutte

• Le Caper Clermont-Ferrand fête ses 20 ans le 17 avril prochain.

« Notre prochaine AG saluera les résultats de notre engagement commun de notre "acharnement" à défendre les victimes de l'amiante.

Le CAPER est né en février 1995 (1ère AG) d'un groupe d'Amisol, c'est devenu l'association de toutes les victimes. Son but c'est d'être un soutien, un foyer de lutte pour faire évoluer les choses, pour empêcher le silence, l'indifférence.

UNIS nous avons contribué à l'interdiction de l'amiante, obtenu l'indemnisation des victimes et fait avancer la prévention.

Dans la solidarité, on a voulu transformer ce drame terrible en un mouvement fécond. Entre ce qui était la situation des victimes de l'amiante avant 1995 et ce qu'elle est aujourd'hui : aucune comparaison n'est possible.

Nos COMBATS ont été UTILES ! Mais l'histoire n'est pas finie, ce que nous vivons, ce que nous voyons demande encore de CONTINUER ! Oui, il faut continuer, parce que, sous des formes diverses, par des pratiques sournoises souvent des attaques isolées, mais toujours concordantes il est question en permanence de :

RABOTER les droits des victimes,
CONTESTER les maladies,
COMPLIQUER les reconnaissances,
ENTRETENIR les difficultés,
NIER, DECOURAGER, EMBROUILLER, etc.

C'est toujours à ce même esprit, ce même objectif que l'on se heurte : RATATINER la protection sociale et tout ce qui s'y rapporte ! Bref, réduire au maximum les droits des plus faibles

Voilà pourquoi il est tellement important que notre AG soit un rassemblement qui dise fort notre cohésion, notre détermination. »

Contact : Josette Roudaire, yves.roudaire@orange.fr

• **L'Association des anciens verriers de Givors (Rhône) poursuit sa mobilisation** pour la reconnaissance des maladies professionnelles des anciens verriers et pour celle du préjudice d'anxiété. Voir l'article qui leur est consacré dans *Le Progrès en pièce jointe*.

Ils ont également **entamé l'organisation d'un colloque pour « sensibiliser les salariés au combat nécessaire pour la prévention dans les entreprises »**. Celui-ci qui devrait se dérouler sous la forme de 3 ateliers – « La connaissance au cœur de l'atelier »,

« Rassembler les énergies pour la santé au travail », « Rencontre des ouvriers et des scientifiques pour gagner » – se déroulera **le 10 octobre** prochain à Givors, sous le titre : « **Les verriers ne sont pas seuls exposés aux risques professionnels** ». A retenir !

• **La lutte continue pour soutenir les salariés de l'entreprise Environnement Recycling, dans l'Allier.** Poussières chargées de métaux lourds, protections insuffisantes, taux élevé de plomb dans le sang : salariés et syndicalistes dénoncent un « scandale sanitaire ». La CGT03 nous écrit : « Le dossier opposant la CGT à Environnement Recycling n'est pas clos, nous restons toujours vigilants en ce qui concerne les conditions de travail des salariés. Même si les conditions de travail se sont améliorées (l'action de la CGT n'y est certainement étrangère). Cela n'exonère pas les employeurs de leurs responsabilités antérieures.

Des dossiers prud'hommes ont été déposés pour « préjudice d'anxiété ». La CGT a également saisi le Procureur de la République pour demander l'ouverture d'une enquête pour « manquement aux règles de sécurité et de santé ». Les premières auditions au commissariat ont eu lieu. Affaire à suivre !

Concernant une soi-disant plainte en diffamation déposée par la direction d'Environnement Recycling, la CGT n'a jamais été convoquée.

Il n'y a pas que la CGT qui s'intéresse à cette bataille, de nombreux médias aussi, le dernier en date *Bastamag*, média sur Internet, vient après enquête de publier un excellent article que nous vous invitons à lire en cliquant sur le lien suivant : www.bastamag.net/Une-usine-de-recyclage-accusee-d-avoir-empoisonne-plusieurs-de-ses-salaries

On ne lâche rien ! »

Echo des autres mobilisations

• **L'Association Henri-Pézerat s'associe à la lutte des opposants à l'exploitation du gaz de Schiste à In Salah, en Algérie.** Depuis le 1^{er} janvier 2015, les habitants de In Salah manifestent, avec détermination et sans violence, leur opposition à la décision du gouvernement de procéder à l'exploitation du gaz de schiste dans le bassin de l'Ahnit, proche de la ville, aux confins du désert : plusieurs oasis des alentours sont concernées par la fracturation hydraulique mise en œuvre. Chaque jour plus nombreux, ils dénoncent également la collusion des multinationales telles que Halliburton et Schlumberger dans l'exécution de ce projet. (...) Les 28 et 29 février derniers, un assaut a été donné par la gendarmerie et des compagnies nationales de sûreté, utilisant gaz lacrymogène et balles en caoutchouc : plus de 40 manifestants ont été blessés, dont 3 graves ; d'autres ont été détenus. La répression des manifestant(e)s se poursuit.

Nous exigeons la libération des manifestants détenus.

Nous exprimons toute notre solidarité aux citoyen(ne)s de In Salah dans leur lutte contre la fracturation hydraulique, qui risque de mettre en danger l'avenir de l'eau de toute une région d'Afrique.

Retrouvez l'appel à soutien sur <https://acdadz.wordpress.com/2015/03/11/algrie-solidarit-avec-la-lutte-de-in-salah-contre-l'exploitation-du-gaz-de-schiste/>

• Pesticides, maladies professionnelles et cancers

- Le 5 mars dernier s'est déroulé à la cour d'appel de Bordeaux le procès de Marie-Lys Bibeyran pour la reconnaissance en maladie professionnelle du cancer dont est décédé son frère, ouvrier viticole. Retrouver le reportage, avec Marie-Lys Bibeyran, François Lafforgue et Paul François sur www.tv7.com/le-jt/le-journal-du-jeudi-05-mars_4095438580001.php

- François Lafforgue, toujours lui, défendait le 26 mars dernier, devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand, le cas d'un ancien salarié de l'Inra, mort en 2013, à l'âge de 52 ans, d'une maladie du sang. Des membres du Caper Auvergne étaient présents, en solidarité. Voir sur <http://infomedocpesticides.fr/2015/03/28/pesticides-linra-dans-le-viseur-de-la-justice/>

• **La cour d'appel de Paris confirme les faits de corruption de la part d'Areva au Niger.** L'Observatoire du nucléaire avait révélé fin 2012 le versement au Niger par Areva de 35 millions d'euros au moment même où cet Etat tentait de renégocier le tarif (dérisoire) d'extraction de l'uranium par Areva dans le désert au nord du pays, près de la ville d'Arlit.

Il s'agissait, pour l'Observatoire « d'une manœuvre relevant de la corruption, peut-être juridiquement, assurément moralement ». Attaqué immédiatement en justice par Areva pour « diffamation » (la multinationale réclamait des pénalités s'élevant à plus de 30 000 euros !) l'Observatoire avait été condamné en première instance en 2014. La Cour d'Appel de Paris vient de revenir sur ce jugement et confirme les faits de corruption.

Les termes de ce jugement sont particulièrement intéressants : ils valident l'accusation de « corruption morale » concernant des versements qui peuvent être légaux... mais dont l'objectif est exactement le même que des versements occultes, c'est-à-dire influencer sur les décisions du bénéficiaire : <http://observ.nucleaire.free.fr/jugement-areva-cour-appel-paris.pdf>

Un jugement intéressant compte tenu de la position d'AREVA au Niger sur **la santé des mineurs d'uranium et des riverains des sites miniers** (voir notamment les bilans établis par la CRIIRAD : www.criirad.org/actualites/dossiers2005/niger/somniger.html)

• **Il manque encore plusieurs centaines de signatures** pour la pétition d'auditeurs de Radio France **pour l'ouverture de l'instruction dans l'affaire Nutrea-Triskalia** dans les Côtes-d'Armor (se reporter aux lettres précédentes) :

www.change.org/p/aux-ministres-de-l-agriculture-et-de-la-justice-qu-ils-fassent-instruire-la-plainte-deposee-en-2009-par-quatre-salaries-licencies-pour-avoir-denonce-des-pratiques-dangereuses-de-l-agroalimentaire-en-bretagne-et-rendent-compte-du-suivi-de-la-procedur-2?lang=fr

Autour de cette affaire, vous **pouvez (ré) écouter les excellents reportages** réalisés par Inès Léraud, qui ont été à l'origine de cette pétition :

- Interception – *Une histoire de grains pourris* :

www.franceinter.fr/emission-interception-bretagne-une-histoire-de-grains-pourris

- Sur les docks – *Paysans et salariés de l'agroalimentaire breton* :

www.franceculture.fr/emission-sur-les-docks-collection-particuliere-paysans-et-salaries-de-l-agroalimentaire-breton-2015

- CO2 mon amour – *Une agriculture folle* :

www.franceinter.fr/emission-co2-mon-amour-agriculture-folle-agriculture-douce

Le droit en pratique et autres outils

• **Préjudice d'anxiété reconnu hors amiante** : Exposés à de nombreux produits cancérigènes au cours de leur carrière, d'anciens mineurs de charbon se sont vus reconnaître le 6 février dernier un préjudice d'anxiété par le conseil des prud'hommes de Longwy, en Meurthe-et-Moselle (54).

A retrouver sur www.journaldelenvironnement.net/article/le-prejudice-d-anxiete-reconnu-hors-amiante,55255?xtor=EPR-9

En pièce jointe, le dossier que la revue juridique Semaine Lamy a consacré à cette victoire.

• **Le Centre International de Recherche sur le Cancer a enfin classé le glyphosate, substance active du Round up** – le pesticide MONSANTO le plus commercialisé au monde – **dans la catégorie des cancérigènes probables** pour les êtres humains (2A) :

www.thelancet.com/pdfs/journals/lanonc/PIIS1470-2045%2815%2970134-8.pdf

C'est une décision importante montrant que des scientifiques indépendants de l'industrie ont réussi à imposer la réalité des risques contre les stratégies de mise en doute, utilisées par les industriels pour résister à l'évidence de la toxicité de leurs produits.

La firme MONSANTO a immédiatement réagi en s'en prenant aux scientifiques : <http://rue89.nouvelobs.com/2015/03/23/cancer-herbicides-monsanto-prefere-sen-prendre-scientifiques-258345>

Génération futures demande le retrait immédiat du marché de tous les pesticides à base de glyphosates et vous invite à signer cette pétition : www.generations-futures.fr/petition/action-demandons-le-retrait-du-glyfosate/

Alors que la recherche toxicologique et épidémiologique demeure entre les mains de ceux qui tirent profit du commerce des « élixirs de mort » (Rachel Carson, *Printemps silencieux*, éditions Wildproject, réédité 2011), les mouvements citoyens jouent un rôle déterminant pour obtenir des décisions en faveur de la santé publique.

Que chacun-e, dans la mesure de ses moyens, agisse auprès des parlementaires et des pouvoirs publics pour soutenir cette revendication d'un retrait du marché du Round up et autres pesticides mortels. N'acceptons plus, ni « *L'empoisonnement universel* » (Fabrice Nicolino, *Les liens qui Libèrent*, 2014) dont nous sommes tous victimes, ni l'asservissement de la recherche en santé publique (Annie Thébaud-Mony, *La science asservie. Santé publique : les collusions mortifères entre les industriels et les chercheurs*, La Découverte, 2014).

A l'heure où nous bouclons cette lettre, nous apprenons que **la Ligue nationale contre le cancer vient, par voie de communiqué de presse, de demander « dans les meilleurs**

délais, l'interdiction totale des cinq pesticides récemment classés comme **cancérogènes probables ou possibles** par le Centre international de recherche sur le cancer ». « Cette prise de position de la principale association de lutte contre le cancer française pour le retrait des pesticides contenant les 5 matières actives suspectés d'être cancérogènes par le CIRC est une excellente nouvelle ! Elle prouve que nous sommes face à un problème de santé publique majeur ! », a déclaré François Veillerette, porte-parole de Générations Futures. « **Il appartient maintenant au ministre en charge du dossier, Stéphane Le Foll, et à sa collègue Marisol Touraine de donner la priorité à la santé du public et des professionnels** en donnant une suite favorable à cette demande et en demandant à l'EFSA le retrait de l'autorisation de celles de ces matières actives qui sont encore autorisées au niveau européen », a-t-il ajouté.

Retrouvez le communiqué de la Ligue nationale contre le cancer : www.ligue-cancer.net/article/32160_pesticides-et-cancers-mise-au-point-de-la-ligue-nationale-contre-le-cancer

- L'Union syndicale Solidaires diffuse un nouvel outil intitulé « **Fonction publique d'État : l'impact des réorganisations sur les conditions de travail. Le rôle du CHSCT** », à retrouver sur www.solidaires.org/article50438.html

- **Travail illégal: Bouygues voit sa défense taillée en pièces.** « Quatre jours de procès à Cherbourg ont permis d'établir dans le détail la responsabilité directe du groupe de BTP dans l'emploi illégal de près de 500 travailleurs polonais et roumains sur le chantier de l'EPR de Flamanville. Un système sophistiqué de fraude a été démonté. La peine requise se limite à une amende de 150 000 euros quand les pertes pour l'Urssaf et les impôts s'élèvent à plus de 22 millions d'euros. »

Voir en pièce jointe l'article que Mediapart consacre à cette affaire.

- Le conseil de l'Union européenne soutient **une action de la Suède contre la commission européenne, sur les perturbateurs endocriniens** : www.etui.org/fr/Themes/Sante-et-securite/Actualites/Perturbateurs-endocriniens-le-Conseil-de-l-UE-soutient-une-action-judiciaire-contre-la-Commission

A ce sujet, vous pouvez aussi lire l'article consacré à la victoire remportée par André Cicoella pour l'interdiction du bisphénol A, à l'occasion d'une rencontre organisée par le collectif Alternatiba des Abers : sur www.letelegramme.fr/finistere/brest/fin-du-bisphenol-a-la-victoire-d-andre-cicoella-24-02-2015-10536523.php

A lire, (re)voir, (ré)écouter...

- Didier Payen de l'union locale de la CGT à Condé-sur-Noireau nous transmet le rapport du Conseil économique, social et environnemental (CESER) de Basse Normandie sur **la filière des déchets** : www.ceser-basse-normandie.fr/index.php/publications/etudes-recentes/68-etudes/215-les-filieres-de-la-deconstruction-et-du-demantelement-etat-des-lieux-et-perspectives

- **Une tribune de notre camarade Philippe Saunier sur le secret des affaires** en rapport avec les luttes menées pour la santé des travailleurs/leuses, suite à la volonté – écartée pour l’instant – du gouvernement de renforcer ce secret dans le cadre de la loi Macron. *Voir sa tribune en pièce jointe.*
- **Une réflexion sur les questions d’alcool et drogues au travail**, par Philippe Saunier. Une modification récente de la loi (article R4228-20 du code du travail) est prise comme prétexte de nouvelles restrictions de libertés et ne change en réalité que peu de choses par rapport à la jurisprudence. A l’heure où de nombreux patrons tentent d’imposer restrictions abusives, contrôles et sanctions, gardons-nous d’avoir une position moraliste et allons plus loin dans la réflexion. *Voir en pièce jointe.*
- **Les copains d’abord.** C’est une professionnelle qui ne dit pas son nom et retranscrit avec le plus grand soin les débats de nos AG. Elle vient de consacrer un article à notre association sur son site. Vous pouvez y accéder sur : www.ma-webassistante.com/index.php/mon-blog/28-justice-injustice/75-les-copains-d-abord
- Une étude de l’INRS montre un net recul de la préoccupation des petits patrons pour les questions de santé et sécurité de leurs salariés : www.inrs.fr/header/presse/cp-enquete-tpe.html
- A l’occasion du Salon de l’agriculture, France Tv a consacré un reportage sur « Paul François, l’agriculteur qui défie Monsanto : "J’étais un pur produit du tout-chimique" ». A lire sur www.francetvinfo.fr/societe/salon-de-l-agriculture/paul-francois-l-agriculteur-qui-defie-monsanto-j-etais-un-pur-produit-du-tout-chimique-828111.html
- La conférence « **Femmes, santé et travail** », organisée par l’ETUI du 4 au 6 mars dernier à Bruxelles a montré combien le chemin vers l’égalité des droits entre les hommes et les femmes sur le lieu de travail restait chaotique. L’invisibilité des risques spécifiques pour la santé des femmes liés aux modes d’organisation du travail constitue un obstacle majeur sur cette route. La permanence de la ségrégation sexuelle du travail et des stéréotypes sexistes renforce le statu quo. **Voir des interviews vidéo sur le site :** www.etui.org/fr/Actualites/Femmes-sante-et-travail-en-quete-de-visibilite
- **Naoto Kan : « Comment Fukushima m’a rendu définitivement anti-nucléaire »**
Premier ministre du Japon durant les heures terribles qui ont suivi le tsunami et la catastrophe nucléaire de Fukushima. Une expérience qui l’a transformé en profondeur. A lire sur : www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/20150225.OBS3366/naoto-kan-comment-fukushima-m-a-rendu-definitivement-anti-nucleaire.html
- **Des spots contre les risques toxiques au quotidien.** Produits et réalisés par Les périphériques vous parlent avec Roger Lenglet, philosophe et journaliste d’investigation, ces spots de deux à 3 mn sont conçus pour informer et alerter sur les risques pour la santé publique au quotidien. « Danger Mercure domestique » est le premier d’entre eux. A retrouver, avec d’autres, sur le site www.lesperipheriques.org

- Un article sur l'action en justice de victimes des **essais nucléaires en Polynésie et dans le Sahara**. Un ancien militaire et la veuve d'un ancien soldat ont saisi le tribunal administratif de Nîmes pour obtenir une indemnisation de l'État : www.laprovence.com/article/edition-avignon-grand-avignon/3283891/des-victimes-des-essais-nucleaires-devant-la-justice.html

• « **Souvenons-nous de l'épopée du Clémenceau...** »

Plus de 70% des navires en fin de vie finissent leur carrière en polluant le sous-continent indien et en mettant gravement en danger la vie des travailleurs chargés de leur démantèlement. En 2014, 1 026 navires ont été démantelés dans le monde dont 182 ont échoué sur les plages des chantiers de démantèlement du Sud-est asiatique, en provenance d'Europe. La plateforme Shipbreaking rassemblant des ONG européennes, asiatiques et internationales lutte contre la gestion « à bas coût » de cette filière de déchets (les structures des navires contiennent de l'amiante, des métaux lourds, des PCBs, des résidus pétroliers cancérigènes et autres substances chimiques dangereuses). Ses responsables en appellent aux mouvements citoyens concernant le travail et l'environnement, pour que les autorités européennes soient interpellées sur ce scandale aux conséquences mortelles pour les travailleurs et riverains de ces chantiers sommaires autour des géants du transport maritime échoués à même les plages indiennes, bengalis, pakistanaises. Consultez leur site : www.shipbreakingplatform.org
Et n'hésitez pas à visionner ce reportage sur les ferrailleurs qui démantèlent les navires au Bangladesh, même si vous ne comprenez pas l'anglais : les images parlent d'elles-mêmes : www.vice.com/video/bangladeshi-shipbreakers-815

- « **Algues vertes : des avancées notables au bout d'un combat juridique de cinq ans** » A retrouver Mediapart, un reportage entretien avec Claude Lesné médecin et universitaire rennais, qui relate le long combat des militants pour faire reconnaître par la Justice et l'État français, le décès de Thierry Morfoisse en maladie professionnelle : <http://blogs.mediapart.fr/edition/la-mort-est-dans-le-pre/article/070215/algues-vertes-des-avancees-notables-au-bout-d-un-combat-juridique-de-cinq-an>

Ils nous écrivent, on diffuse...

• « **Cette grève est pour vous** »

En soutien aux salariés de Radio France, ce message de Inès Léraud (qui nous ravit habituellement de ses reportages) :

« Petit message pour vous informer que nous, producteurs, documentaristes, reporters, chroniqueurs, animateurs, sommes pleinement partie prenante de la grève actuelle de Radio France. En voici les raisons dans notre lettre ouverte :

<http://blogs.mediapart.fr/edition/les-invites-de-mediapart/article/250315/radio-france-cette-greve-est-pour-vous>

Merci de faire circuler, Inès »

Fanny et Anne, pour l'équipe d'animation

<asso hp@gmail.com>